



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 octobre 2023 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

**CE-20231004-3234**

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -  
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser M. Alexandre Warnet, conseiller municipal, à représenter le maire au Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui aura lieu le 1er novembre 2023 à Sherbrooke, au montant de 365,40 \$.

(CT:1766807)  
(SD-2023-4611)

**CE-20231004-3235**

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 1 392 119

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de Mme Anna-Maria Picarella, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 44 000 \$ le lot 1 392 119 du cadastre du Québec, d'une superficie de 702,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de conservation;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1766696)  
(SD-2023-4593)



CE-20231004-3236

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET  
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 44 000 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer l'acquisition du lot 1 392 119 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de conservation;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1766696)  
(SD-2023-4593)

CE-20231004-3237

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12981-F - LOT 1 392 119

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12981-F, un montant de 44 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'acquisition du lot 1 392 119 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de conservation.

(CT:1766696)  
(SD-2023-4593)

CE-20231004-3238

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 2 071 375

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de Mmes Antonia (Antoinette) Niro et Filomena Niro, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 5 200 \$ le lot 2 071 375 du cadastre du Québec, d'une superficie de 807,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 16);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1766741)



(SD-2023-4603)

**CE-20231004-3239** CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 5 200 \$, prise à même les sommes disponibles au fonds du remembrement agricole, afin de défrayer l'acquisition du lot 2 071 375 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 16);

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1766741)  
(SD-2023-4603)

**CE-20231004-3240** APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 20 septembre 2023 à 9 h.

(SD-2023-4731)

**CE-20231004-3241** APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 20 septembre 2023 à 9 h 12.

(SD-2023-4731)

**CE-20231004-3242** DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier du 28 août et du 27 septembre 2023 concernant des déboursés de 30 236 792,97 \$.

(SD-2023-4823)



CE-20231004-3243

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1743

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1743, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de numérisation des dossiers employés papier, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

ImageNexx inc.  
116 584,65 \$.

(CT:1762986)  
(SD-2023-4122)

CE-20231004-3244

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS  
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-  
363

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-363 pour l'acquisition de fournitures d'aménagement véhiculaire, de service d'installation et de fourniture de pièces sur mesure, la modification suivante:

des quantités supplémentaires à Zone Technologie au montant de 133 371 \$ pour le lot 1 et au montant de 133 371 \$ pour le lot 2, dont le détail apparaît au rapport du Service des travaux publics daté du 24 juillet 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1764723)  
(SD-2023-4325)

CE-20231004-3245

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12983-F - CONTRAT DOS-363

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12983-F, un montant de 243 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation des quantités supplémentaires au contrat DOS-363 par le conseil municipal.

(CT:1764723)  
(SD-2023-4325)



|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CE-20231004-3246 | DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1146                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                  | <p>RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:</p> <p>de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'intégration d'un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) prochaine génération 9-1-1;</p> <p>d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.</p> <p>(SD-2023-4506)</p> |
| CE-20231004-3247 | DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1790                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                  | <p>RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:</p> <p>de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de location de groupes électrogènes;</p> <p>d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.</p> <p>(SD-2023-4654)</p>                                                                      |
| CE-20231004-3248 | APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - AXIA SERVICES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                  | <p>RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver la convention relative à l'octroi d'une aide financière au montant de 75 000 \$ à intervenir entre Ville de Laval et Axia services, dont la demande a été approuvée par le comité Fonds Entrepreneuriat Collectif le 19 septembre 2023;</p> <p>d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire</p>                                |



qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1768369)  
(SD-2023-4785)

CE-20231004-3249

ADOPTION - GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN  
URBAIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter le Guide d'aménagement et de design urbain.

(SD-2023-1897)

CE-20231004-3250

REMPLACEMENT CADASTRAL - DUMITRU ZLOTEA ET  
OLGA ZLOTEA - PL-2023-113

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 38 000 \$.

(SD-2023-4013)

CE-20231004-3251

PROCÉDURES - LOT 5 703 419

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230614-1939, le comité exécutif autorisait le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 5 703 419 du cadastre du Québec, situé au 4728, boulevard Saint-Martin Ouest, concernant la contravention au Règlement L-12507 de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeuble, toute personne ayant procédé à la démolition d'un immeuble ou ayant permis cette démolition sans avoir préalablement obtenu une autorisation et un certificat d'autorisation en conformité avec le présent règlement peut être contrainte de reconstituer l'immeuble, sur résolution du comité exécutif, à cet effet;

ATTENDU QU'à défaut de s'exécuter dans le délai imparti par la résolution à cet effet, la Ville de Laval peut faire exécuter les travaux



et en recouvrer les frais de ce dernier ou du propriétaire. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain et le bâtiment, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec et sont garantis par une hypothèque légale sur l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de contraindre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant, ou le locataire du lot 5 703 419 du cadastre du Québec, situé au 4728, boulevard Saint-Martin Ouest, ainsi que toute personne ayant procédé à la démolition de l'immeuble ou ayant permis cette démolition sans avoir préalablement obtenu une autorisation et un certificat d'autorisation en conformité au Règlement L-12507, de déposer une demande de permis de construction pour la restitution du hangar, accompagnée de tout document requis pour le traitement de cette demande auprès du directeur du Service de l'urbanisme, et ce, avant le 30 octobre 2023.

(SD-2023-4160)

CE-20231004-3252

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -  
RÈGLEMENT CDU-1-1

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro CDU-1-1 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger certaines dispositions à la suite de son entrée en vigueur.

(SD-2023-4786)

CE-20231004-3253

REMPLACEMENT CADASTRAL - VILLE DE LAVAL - PL-  
2023-82

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 2 057 905 du cadastre du Québec par les lots 6 555 314 et 6 555 315 projetés dudit cadastre, montré au plan préparé par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 15 mars 2023 sous le numéro 7345 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(SD-2023-4792)

CE-20231004-3254

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 3 262 116 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue Marcel-Villeneuve, concernant une contravention au Règlement CDU de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4806)

CE-20231004-3255

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 471 937 du cadastre du Québec, situé aux 356-358, rue Voltaire, concernant les contraventions aux règlements L-2000, L-10378 et le CDU de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4829)

Les discussions sur le point 50.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20231004-3256

RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE  
COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service de l'ingénierie en date du 21 septembre 2023 en lien avec le contrat DOS-1023 pour des travaux de remplacement de la glissière et du trottoir au-dessus du mur longeant la rue du Barrage, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.



(CT:1767939)  
(SD-2023-4712)

---

**CE-20231004-3257**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS  
SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-  
1023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au  
montant de 188 729,35 \$ pour la contingence du contrat DOS-1023  
relatif à des travaux de remplacement de la glissière et du trottoir au-  
dessus du mur longeant la rue du Barrage.

(CT:1767939)  
(SD-2023-4712)

---

**CE-20231004-3258**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12811-F - CONTRAT DOS-1023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds  
disponibles au Règlement L-12811-F, un montant de 188 800 \$, taxes  
nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à  
l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat DOS-1023 par le  
conseil municipal.

(CT:1767939)  
(SD-2023-4712)

---

**CE-20231004-3259**

APPROBATION - ENTENTE - HYDRO-QUÉBEC

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une  
portion du réseau de distribution à intervenir entre Ville de Laval et  
Hydro-Québec concernant le déplacement des équipements dans le  
cadre les travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle, entre  
la rue Saint-Paul et l'avenue des Terrasses, au nord de la voie ferrée  
du Canadien Pacifique, aux termes et conditions prévus aux  
documents préparés par Hydro-Québec le 18 septembre 2023,  
présentés sous le numéro DCL-22981938;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-  
président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à  
signer pour et au nom de la Ville ladite entente.



(SD-2023-4807)

CE-20231004-3260

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES  
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-29050

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 51 738,75 \$, requis pour défrayer le coût des honoraires de CIM Conseil pour les services professionnels rendus suite au mandat OS-29050 qui lui a été confié par la résolution CM-20170314-174 dans le cadre du projet du centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier (CIBAF).

(CT:1748422)  
(SD-2023-2174)

CE-20231004-3261

BAIL EN FAVEUR DE LE CHALET DU PARC S.E.N.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le bail à intervenir entre Ville de Laval et Le Chalet du Parc S.E.N.C. concernant la location d'un espace pour opérer un casse-croûte et un vestiaire, d'une superficie approximative de 201,17 mètres carrés, au chalet du Centre de la nature, pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-4813)

CE-20231004-3262

VIREMENT DE CRÉDITS - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 12-49645 au montant de 560 000 \$ de la Direction générale vers le Service de la gestion de l'eau, pour répondre aux besoins opérationnels de la division assainissement des eaux usées en ce qui a trait aux activités d'enfouissement et au transport des boues:

des codes budgétaires:



12101-1301-00-119990 = 402 882 \$;  
12101-1308-00-114110 = 157 118 \$;

aux codes budgétaires:

56704-4411-20-114310 - Services sanitaires = 164 000 \$;  
56704-4411-30-114310 - Services sanitaires = 8 000 \$;  
56704-4411-40-114310 - Services sanitaires = 388 000 \$.

(SD-2023-4631)

**CE-20231004-3263**

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -  
SECRÉTARIAT AUX ÂÎNÉS - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET  
DES SERVICES SOCIAUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière pour soutenir la mise à jour du portrait diagnostic de la population de Laval et la production du plan d'action MADA 2025-2030 auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 1;

d'autoriser le directeur dudit Service à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe, de transmettre les originaux signés à la greffière et de transmettre la reddition de comptes au Secrétariat aux aînés.

(SD-2023-4693)

**CE-20231004-3264**

APPROBATION - ENTENTE NUMÉRO 1 - GROUPE GEYSER  
INC. - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente numéro 1 sur les différends CCSMC/Val-Martin à intervenir entre le Groupe Geysier inc., la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval, dans le cadre des travaux de construction du projet Accès-Logis, bâtiment D, et le Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, revitalisation Val-Martin, phase 1;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe aux réalisations de projets du Service de planification et de réalisation des projets à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire que ce document ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.



(SD-2023-4657)

À 9 h 08, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe